

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

Compte-rendu du Comité Syndical du 20 décembre 2018

Convocations adressées le jeudi 13 décembre 2018

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de délégués votants : 14

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Martine BELNOUE, Christophe BOUCHET, Patrick CHALON, Claude CHESNEAU, Christian GATARD, Yves MASSOT, Brigitte PINEAU, Wilfried SCHWARTZ, Alain BENARD, Bernard LORIDO

Sébastien MARAIS arrivé pour la délibération de création de postes – reprise du personnel de Tours Métropole Val de Loire par le Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de transfert de compétence.

Délégués titulaires absents et excusés :

Philippe BRIAND, représenté par Michel GILLOT ; Bernard PLAT représenté par Corinne CHAILLEUX (arrivée pour la délibération de création de postes – reprise du personnel de Tours Métropole Val de Loire par le Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de transfert de compétence).

Désignation de Patrick CHALON en qualité de secrétaire de séance.

Relevés des principales remarques

18/12/01 - Installation des membres du Comité Syndicat des Mobilités de Touraine

- Monsieur MASSOT, doyen en âge, assure la présidence du Comité pour l'installation des délégués jusqu'à l'élection du Président, en vertu de l'article L. 5211-9 du code général des collectivités.
- Monsieur MASSOT rappelle la situation des dessertes de Vernou-Sur-Brenne, Vouvray, et la Ville-Aux-Dames (3V) depuis la dissolution du SITCAT et l'engagement de la Métropole de continuer de desservir ces communes jusqu'au 31 décembre 2018.
- Il est rappelé que les statuts du Syndicat des Mobilités de Touraine prévoient 14 délégués titulaires, 11 pour Tours Métropole Val de Loire, et 1 pour chacune des communes des 3V. Il y a autant de suppléants que de titulaires.
- Monsieur MASSOT reprend la liste des membres titulaires et suppléants désignés par Conseils Municipaux et Métropolitains et les déclare installés.

18/12/02 - Election du Président :

- Monsieur MASSOT demande qui est candidat, Monsieur AUGIS se porte candidat.
 - Il est rappelé que le vote a lieu à bulletin secret, de façon uninominale à la majorité absolue. Si après deux tours il n'y a pas de majorité absolue, le vote est fait à la majorité relative. En cas d'égalité entre les candidats c'est le plus âgé qui l'emporte.
 - Deux assesseurs sont choisis : Monsieur SCHWARTZ et Madame PINEAU.
 - Résultats : 12 votants, 1 nul, 11 voix pour Monsieur AUGIS.
 - Monsieur AUGIS est déclaré élu Président du Syndicat des Mobilités de Touraine.
-
- Monsieur AUGIS fait un discours. Il rappelle l'importance de la création de ce Syndicat pour palier la carence qu'il y aurait eu au 1^{er} janvier 2019 pour la desserte des 3V. Mais il va au-delà, car ce syndicat permet d'imaginer les différentes formes de mobilités de demain à l'échelon du département.
 - Monsieur AUGIS propose de reporter l'élection des Vice-Présidents à l'ordre du jour du prochain comité syndical et propose de passer directement au point sur les autorisations de consommation des crédits sur le budget de 2019.

18/12/03 - Autorisations de consommation des crédits sur le budget de 2019 :

- Le Président monsieur AUGIS rappelle qu'en cas de création ex-nihilo d'un Syndicat mixte fermé, au sens de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, l'absence de budget formel fait l'objet d'un encadrement particulier.
- Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget en mars 2019, les dépenses de fonctionnement se feront dans la limite de 100% de celui du budget de 2018, et 25% pour les dépenses d'investissements.
- Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2018 est de 37 785 522,62. euros HT desquelles il faut exclure les comptes de dettes et financiers et les comptes d'intégration de l'actif de la 1^{ière} ligne de tramway (opération comptable exceptionnelle), soit des dépenses réelles d'investissement de 13.277.141,40 euros HT. Conformément aux textes applicables, la hauteur maximale mobilisable est donc de 3.319.285,35 euros HT, soit 25% de 13.277.141.4 euros HT.

Le Comité syndical adopte la délibération à l'unanimité.

Monsieur MARAIS et Madame CHAILLEUX arrivent en fin de point sur l'autorisation de consommation de crédits.

18/12/04 - Création de postes- reprise du personnel de Tours Métropole Val de Loire par le Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de transfert de compétence :

- Le Président Monsieur AUGIS énumère les 22 postes transférés qui font l'objet d'une création de poste permanents :
 - Ingénieur en chef : 2
 - Ingénieur : 6
 - Technicien : 2
 - Adjoint technique : 1
 - Attaché : 4
 - Rédacteur : 4
 - Adjoint administratif : 3
- Monsieur AUGIS précise que les agents conservent, s'ils en ont l'intérêt, le bénéfice de leur régime indemnitaire.
- Les effets du transfert sur l'organisation, les conditions de travail, la rémunération et les droits des agents sont présentés dans la fiche d'impact en annexe du projet de délibération.

Cette annexe a été soumise à l'avis du Comité technique du Centre de Gestion d'Indre et Loire, la Métropole étant chargée de saisir par ailleurs son propre Comité technique.

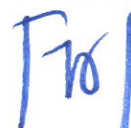
Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

18/12/05 - Adhésion au régime général de l'assurance chômage :

- Le Président Monsieur AUGIS propose que le Syndicat adhère au régime d'assurance chômage permettant ainsi de déléguer l'examen des droits et la charge financière des agents ayant perdu leur emploi à l'assurance chômage, moyennant une contribution à Pôle Emploi.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Le Président,



Frédéric AUGIS